

Le 31 mars consacré à l'avortement

BRUXELLES (AFP) — Plusieurs mouvements féministes ont annoncé à Bruxelles la tenue le 31 mars prochain d'une «journée d'action internationale» dans dix-huit pays, pour réclamer une dépénalisation de l'avortement, l'arrêt de la stérilisation forcée et la libéralisation de la contraception.

«Nulle part au monde, ont précisé les différentes oratrices, les femmes n'ont le droit de contrôler leur fertilité, le droit de décider si elles veulent des enfants. «Dans la majorité des pays, ont-elles souligné, en Europe comme en Amérique latine, en Asie comme en Afrique, la contraception est encore inac-

cessible à la majorité, sinon interdite.

«L'avortement, ont-elles ajouté, est le plus souvent pénalisé ou soumis à des critères et à des conditions très restrictives. Dans les pays du Tiers-monde, en Amérique latine ou en Inde, la pratique des stérilisations forcées est très répandue.»

Inceste et dommages émotionnels

OTTAWA (d'après CP) — Les victimes d'inceste devraient se trouver une avocate et poursuivre leur père pour dommages émotionnels, selon la psychologue montrealaise Lisa Hirschman.

Mme Hirschman, qui